

**Conseil d'Administration de Befimmo SA  
Parc Goemaere  
Chaussée de Wavre 1945**

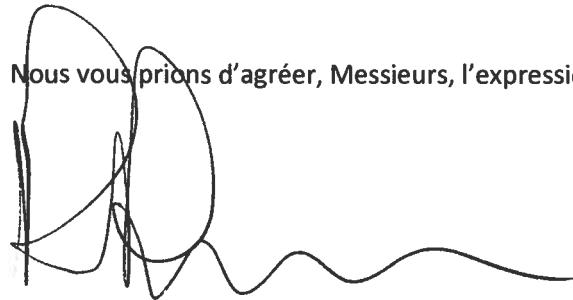
**1160 Bruxelles**

**Bruxelles, le 16 novembre 2012**

Messieurs,

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 30 de l'Arrêté Royal publié le 28 décembre 2010 sur les sicafis et dans le cadre de l'opération envisagée par Befimmo SCA, pouvant potentiellement générer une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SCA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo n'exigent pas une nouvelle évaluation par rapport à l'évaluation de ces biens immobiliers réalisée au 30 septembre 2012.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**R.P. Scrivener M.R.I.C.S.  
National Director  
Jones Lang LaSalle**